

HALL A3

APPARTEMENT DE 4 PIECES n° A371 au 7ème étage

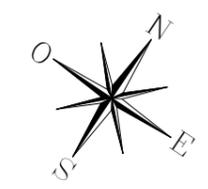
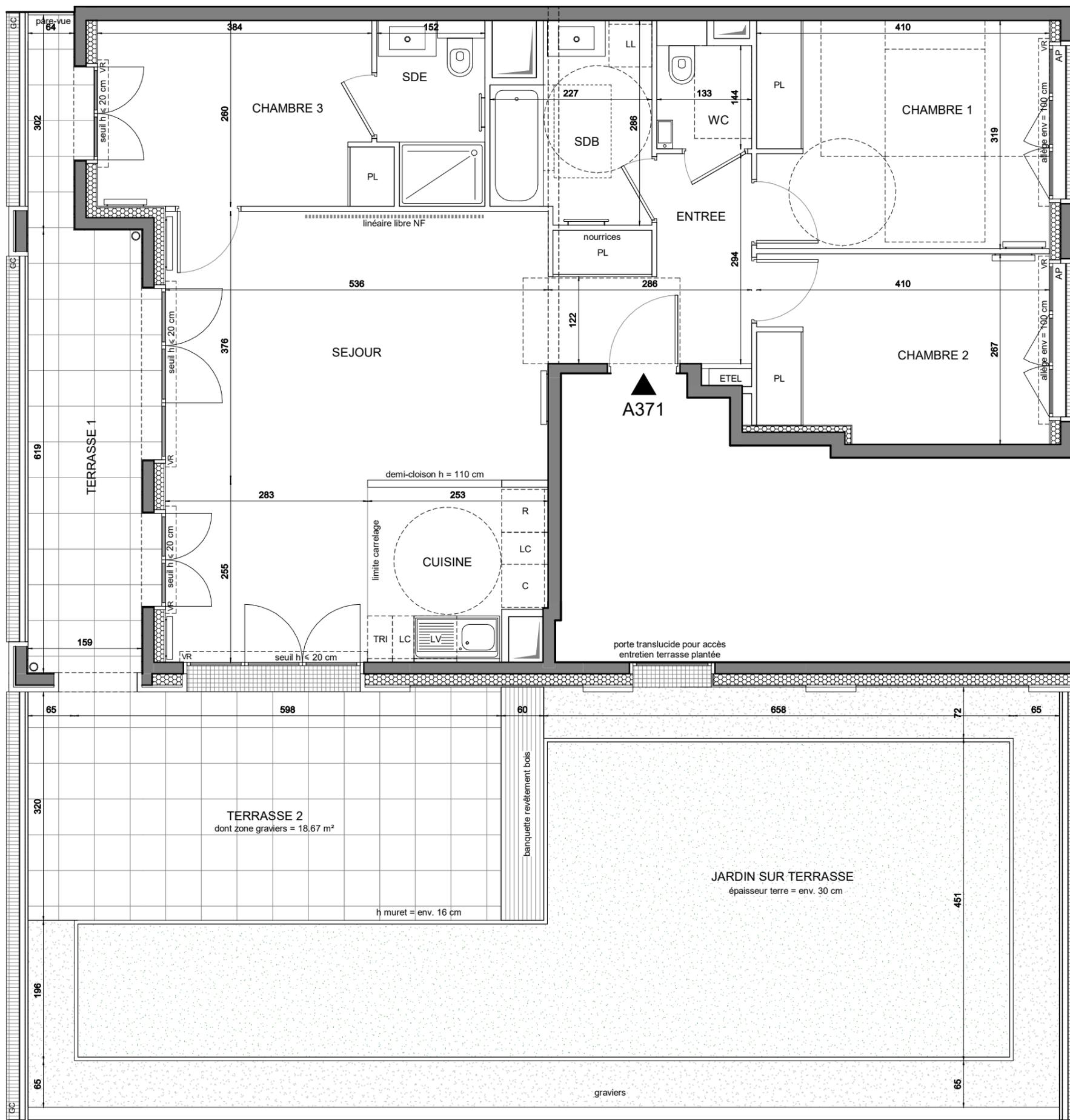
ENTREE	6.67
SEJOUR	27.42
CUISINE	5.72
CHAMBRE 1	13.05
CHAMBRE 2	10.54
CHAMBRE 3	10.24
SDB	5.59
SDE	3.49
WC	1.92
SURF. TOT. HABITABLE PREVISIONNELLE	84.64
TERRASSE 1	11.78
TERRASSE 2	41.46
JARDIN SUR TERRASSE	42.63
SURF. TOT. ANNEXES PREVISIONNELLE	95.87
SURF. TOT. HAB. ET ANX. PREVISION.	180.51

LEGENDE 1/2

AP	allège pleine		sèche-serviette	
AV	allège vitrée		radiateur	
VR	volet roulant		R	réfrigérateur
GC	garde-corps		LV	lave-vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave-linge	
ETEL	esp techn élec du logt	C	cuisson	
PL	placard	LC	linéaire complémentaire	
- - -	retombée de poutre	TRI	tri sélectif	
	fenêtre fixe		fenêtre	
	porte-fenêtre		porte-fenêtre	

Indice B 18/09/2023

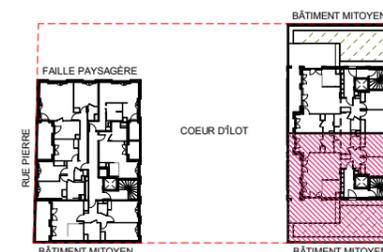
Echelle :



Conformément à la réglementation, ce plan est :

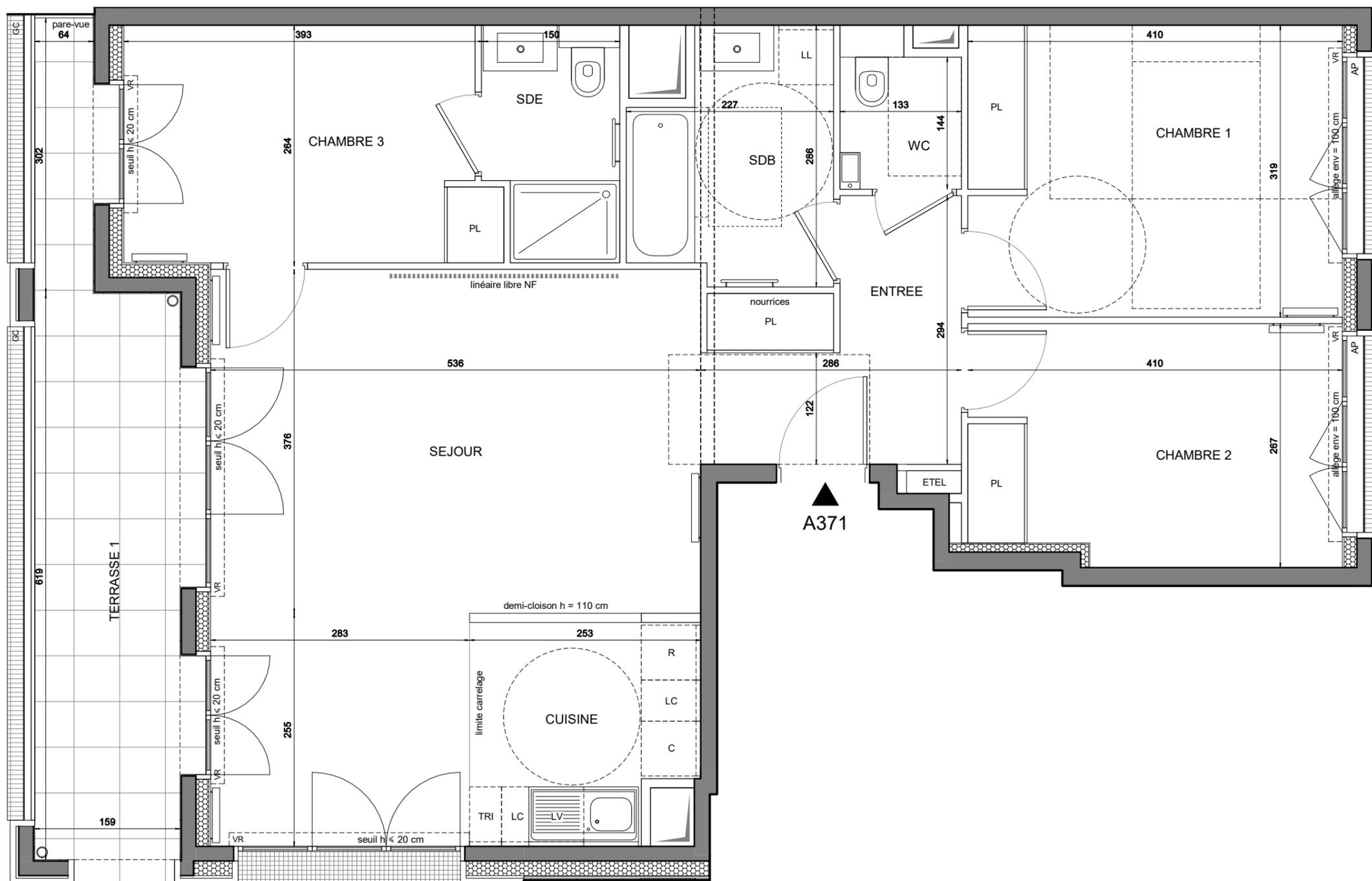
PMR **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.



HALL A3

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES n° A371 au 7ème étage



Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

